



ECOLE NATIONALE DES SCAPHANDRIERS



OBJECTIFS DE LA FORMATION

Assurer les fonctions de Conseiller à la Prévention Hyperbare dans son établissement.
Appliquer la réglementation hyperbare et les bonnes pratiques du métier dans le domaine des travaux immergés et des interventions subaquatiques.

PUBLIC CONCERNE ET PREREQUIS

- Tout plongeur professionnel désigné Conseiller à la Prévention Hyperbare par son employeur dans les domaines des travaux immergés ou les interventions subaquatiques ;
- Etre titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie de la mention A ou B à jour de compétences.

DUREE ET COUT PEDAGOGIQUE

14 heures de formation soit 2 jours

ATTESTATIONS DELIVREES

1. Attestation de suivi de formation ;
2. Proposition d'aptitude pour assurer les fonctions de CPH ;
3. Certificat de réalisation destiné à l'employeur.

DOMAINES DE COMPETENCES ET CONTENU

Participer à l'évaluation des risques professionnels

- Appréhender les enjeux humains, organisationnels et économiques de la prévention des risques professionnels ;
- Maîtriser la démarche générale de prévention des risques professionnels ;
- Analyser les risques hyperbares en relation avec le DUER de l'entreprise ;
- Maîtriser la réglementation hyperbare dans les activités opérationnelles de l'entreprise.

Mettre en œuvre toutes les mesures de prévention pour assurer la santé et la sécurité des travailleurs intervenant en milieu hyperbare

- Utiliser le Manuel de Sécurité Hyperbare (MSH)
- Mettre en œuvre les procédures de travail décrites dans le M.S.H.
- Participer à l'élaboration des plans de prévention des risques professionnels
- Appliquer les notions de santé et de sécurité au travail dans le domaine de l'hyperbarie
- Collaborer avec les acteurs d'une opération de secours : Conseiller Technique, Commandant des Opérations de Secours, Chef d'Opération Hyperbare (COH)

Participer à l'amélioration continue de la prévention des risques à partir de l'analyse des situations de travail

- Analyser le travail réel ;
- Repérer les dangers en analysant l'environnement de travail ;
- Etre force de proposition auprès de l'employeur ;
- S'intégrer au système de remontée d'information de son établissement ;
- Le contenu de formation est conforme aux règlements en vigueur ;

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Le contenu du dispositif d'évaluation est communiqué au premier jour de formation.

Positionnement en entrée de formation (tour de table).

Les formateurs et intervenants articulent la formation autour d'apports didactiques, d'études de cas et de mises en situations professionnelles.

QUALIFICATION DES FORMATEURS ET DES INTERVENANTS

Les formateurs / formatrices sont tou(te)s titulaires d'une qualification professionnelle dans l'un des domaines liés aux travaux publics, au bâtiment, à la construction, à l'industrie ou à l'hyperbarie. Ils / elles sont également titulaires d'un « Certificat d'Aptitude à l'Hyperbarie » d'une classe et d'une mention correspondant à l'enseignement dispensé. Les CV des formateurs/formatrices sont accessibles aux organismes financeurs sur simple demande.

Vincent GRIMALT, IPRP (intervenant en prévention des risques professionnels) et titulaire du CAH Mention A Classe 2 est le formateur principal. Il assure le fil conducteur de la formation de composée de formateurs/formatrices qui détiennent une expérience professionnelle d'au moins 5 ans et qui sont qualifiés dans les domaines des travaux hyperbares :

Jérôme VINCENT : Conseiller à la prévention hyperbare de l'établissement

Sébastien MACE : Scaphandrier Mention A Classe 2

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'EVALUATION

Les stagiaires sont évalués tout au long de la formation. Un livret de formation est rempli par le candidat, validé par l'équipe pédagogique et remis à l'employeur.

Les dates des formations sont publiées sur le site de l'école : www.ens-france.com